



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Hauts-de-Seine

Division des Personnels
enseignants du 1er degré
D1D/2

Bureau 1626

Dossier suivi par
Mme SCHNEIDER

Téléphone
01.71.14.27.25

Mél.
Ce.ia92.d1d2@ac-versailles.fr
AMS/MF

Centre administratif départemental
167/177 avenue Joliot-Curie
92013 Nanterre cedex

Nanterre, le 27 septembre 2017

La directrice académique des services
de l'éducation nationale,
directrice des services départementaux
de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et Messieurs
Les Personnels Enseignants

S/C de

Mesdames les inspectrices,
Messieurs les inspecteurs
De l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine

Circulaire n° 2017- 15

Objet : remboursement partiel des frais de transport
Année scolaire 2017/2018

Réf. :

- Loi n°82-684 du 4/08/1982
- Décret n°2010-676 du 21/06/2010 modifié par le décret n°2015-1228 du 02/10/2015
- Circulaire F.P. BCRF 1102464 C du 22/03/2011

J'attire votre attention sur les modalités de prise en charge des frais de transport :

Les versements au titre d'une année scolaire sont interrompus au 31 août pour les abonnements annuels, et au 30 juin pour les coupons mensuels. Dès réception des justificatifs, mes services régulariseront le dossier.

En conséquence, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement, les enseignants intéressés doivent constituer un dossier.

Seuls les utilisateurs de transport en commun possédant un titre d'abonnement peuvent prétendre à ce remboursement.

Je vous rappelle que seul le trajet correspondant aux zones couvrant le trajet domicile-travail fait l'objet d'une prise en charge partielle.

Il ressort de ces dispositions que les billets « journaliers » aller et retour domicile-travail ne peuvent être remboursés.

L'employeur prend en charge partiellement l'abonnement souscrit par l'agent (hebdomadaire-mensuel-annuel Ile-de-France).

Pour les enseignants domiciliés en dehors de l'Ile-de-France, la participation de l'employeur est de 50% du montant payé par l'intéressé plafonné à 86.16 € à compter du 1 août 2017.

On entend par carte et abonnement « à renouvellement tacite » les titres souscrits et reconduits automatiquement pour une durée au moins équivalente à la durée initiale.

Les dossiers devront me parvenir dans une enveloppe réservée à cet effet sur laquelle seront mentionnés le nom de l'école (ou de l'école de rattachement), de l'établissement et le nombre de dossiers transmis.

Ils devront obligatoirement comporter :

- **La demande de prise en charge ci-jointe en 2 exemplaires** dûment renseignée et signée, celle-ci sera également validée par le directeur d'école (ou d'école de rattachement), le directeur de SEGPA ou le chef d'établissement.
- **La photocopie du Passe Navigo recto-verso (numéro lisible pour contrôle)**
- Pour un passe Navigo hebdomadaire ou mensuel, joindre les justificatifs d'achats délivrés lors du chargement du passe à compter de septembre 2017, et non ceux relatifs au paiement. Le justificatif transmis doit également correspondre aux références indiquées sur le Passe Navigo.
- Pour la carte Navigo « intégrale », demander un justificatif lors du renouvellement tacite de l'abonnement.
- **Attention :** Vous voudrez bien transmettre à mes services chaque mois vos coupons mensuels et hebdomadaires accompagnés du document joint,
- L'absence de ces justificatifs auprès de mes services entraînera le non versement du remboursement domicile-travail et un reversement éventuel des mois indus (domicile-travail).



Dominique FIS

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Demande de remboursement des frais de transport
- Annexe 2 : Coupons transport

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT
DES FRAIS DE TRANSPORT**

(Décret n° 2010-676 du 21/06/2010)

206- 60 - 092

D1D

NOM..... Prénom.....
N° S.S - - - - - / - - / - - Grade : Professeur des écoles Instituteur
 P.E. Stagiaire Autre

RESIDENCE HABITUELLE
N°..... Voie.....
.....
.....
Code postal..... Commune.....

Circonscription.....
Ecole de rattachement.....
Adresse.....
.....
Code postal..... Commune.....

MOYEN(S) DE TRANSPORT UTILISE(E) (S.N.C.F.- R.E.R.- METRO - Bus R.A.T.P. - Cars A.P.T.R.)
Indiquez de façon **détaillée** le ou les différents trajets empruntés sur les LIGNES pour vous rendre de
Votre résidence habituelle à votre lieu de travail

Station de départ	Station d'arrivée
.....
.....
.....
.....

TITRES D'ABONNEMENT *cochez la (les) cases concernée(s) :*

PASS NAVIGO

HEBDOMADAIRE
 MENSUEL
 ANNUEL

ZONES : de..... à

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Zones retenues : Code : Remboursement mensuel :

Je déclare :

- que mon transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail n'est ni assuré ni remboursé par l'Administration,
- que je ne suis pas logé(e) par l'Administration à proximité immédiate de mon lieu de travail,
- que je ne bénéficie à aucun titre de la prise en charge des frais de transport entre ma résidence habituelle et mon lieu de travail.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans la présente demande et m'engage à signaler immédiatement toute modification concernant ma résidence habituelle, mon lieu de travail, ou le mode de transport utilisé.

A..... *Signature :*

Le.....

A....., le.....

**Visa de la Directrice ou du Directeur
Ou du chef d'Etablissement
Et cachet de l'école ou de l'établissement**

Le demandeur est invité à **CONSERVER SES
TITRES D'ABONNEMENT** qui pourront lui être
réclamés à tout moment lors d'un contrôle.
Toute **FAUSSE DECLARATION** est susceptible
d'entraîner l'application des sanctions disciplinaires
prévues au titre V du statut général des fonctionnaires,
voire des sanctions pénales prévues à l'article 27 de la loi 68-
690 du 31 juillet 1968.

D1D

Coupons transports

Année 2017/2018

NOM : Prénom :

N° Sécurité sociale :

Grade : Professeur des écoles

Institeur

P.E. Stagiaires

Autre

Coupon à agraffer dans l'ordre chronologique